



## Les nouveaux cantons des Hautes-Pyrénées

**D**epuis les élections de mars 2015, le département des Hautes-Pyrénées comprend 17 cantons au lieu de 31 auparavant. Le conseil départemental compte 34 conseillers départementaux, 17 femmes et 17 hommes. Les nouveaux cantons ont une population comprise entre 11 400 et 15 800 habitants en 2012.

Philippe Duprat, Fabien Battle

### Réduction de 31 à 17 cantons

Suite au nouveau découpage cantonal défini par décret début 2014, les Hautes-Pyrénées se compose de 17 cantons au lieu de 31 auparavant (figure 1). Les cantons les plus peuplés sont ceux de La Vallée-des-Gaves (commune principale Argelès-Gazost), d'Aureilhan, de La Vallée-de-la-Barousse (Lannemezan) et de La Haute-Bigorre (Bagnères-de-Bigorre), avec plus de 15 000 habitants chacun (population légale de 2012 en vigueur en 2015). Les trois cantons les moins peuplés, avec moins de 12 000 habitants, sont les deux cantons de Lourdes et Les Côteaux, au nord-est du département. Le canton de La Vallée-des-Gaves est le plus vaste avec une superficie de 1 032 km<sup>2</sup>. Les cantons ayant le plus grand nombre de communes sont ceux des Côteaux et de La Vallée-de-l'Arros-et-des-Baïses qui s'étendent respectivement sur 77 et 71 communes. Cette caractéristique est liée en partie au grand nombre de très petites communes sur le piémont pyrénéen. La commune de Tarbes est partagée en trois cantons entiers avec une population de 14 000 habitants chacun (figure 2).

### Des cantons au caractère urbain marqué

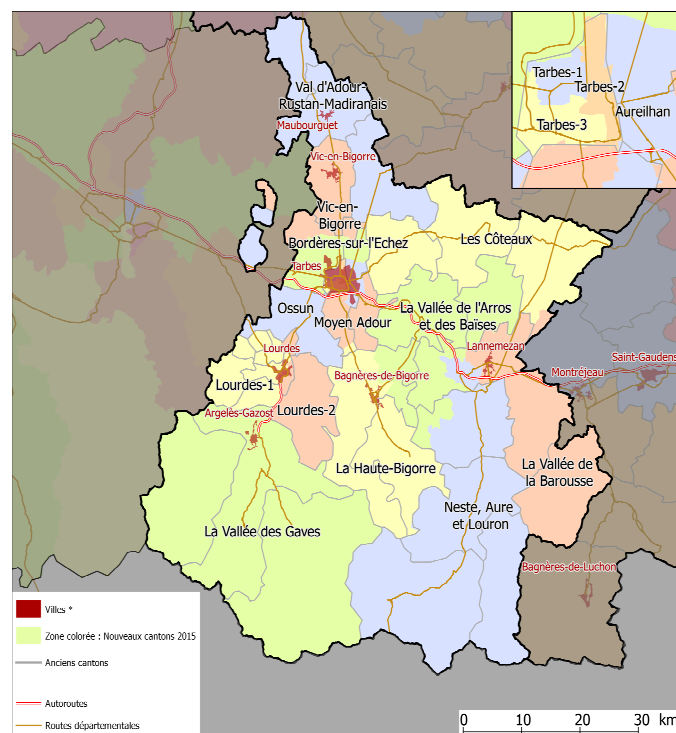
Dans les Hautes-Pyrénées, certains cantons présentent un caractère urbain marqué : 56 % des habitants du département résident dans un pôle (agglomération de plus de 1 500 emplois), ce qui est comparable à la moyenne régionale (58 %) comprenant l'agglomération toulousaine. Cela concerne la totalité des habitants des trois cantons de Tarbes et de celui d'Aureilhan. À l'inverse moins de 11 % de la population du département réside dans une commune isolée, hors influence d'un pôle. C'est le cas de la majorité des habitants des cantons de Neste-Aure-et-Louron, au sud-est du département, des Côteaux, ainsi que d'une grande partie de la population du canton de La Vallée-des-Gaves.

### Dans près de la moitié des cantons, stabilité de la population

Entre 2007 et 2012, la population de l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées est stable, alors qu'elle augmente de

+ 0,8 % par an en moyenne en Midi-Pyrénées. La baisse de la population est marquée dans les trois cantons de Tarbes, en raison de la forte baisse de population de la commune de Tarbes (- 1,5 % par an). À l'opposé elle augmente à un rythme supérieur à 1 % par an dans les cantons de Bordères-sur-l'Échez (+ 2,00 % par an), de La Vallée-de-l'Arros-et-des-Baïses (+ 1,3 % par an) et d'Ossun (+ 1,0 % par an).

### 1 17 nouveaux cantons dans les Hautes-Pyrénées



\* Sont représentées les zones bâties des seuls pôles d'emploi (unités urbaines d'au moins 1500 emplois, hors couronne)

## 2 Population des nouveaux cantons et caractéristiques de la population

en nombre, en %

Cantons des Hautes-Pyrénées	Nb de communes	Superficie km <sup>2</sup>	Population 2012	Densité hab/km <sup>2</sup>	Évolution annuelle moyenne (2007-2012) (%)
Aureilhan	3	20	15 629	795,4	-0,1
Bordères-sur-l'Échez	7	80	13 336	166,0	2,0
Les Coteaux	77	445	11 822	26,6	0,8
La Haute-Bigorre	14	331	15 385	46,4	-0,1
Lourdes-1	12	129	11 712	90,9	nd
Lourdes-2	28	144	11 415	79,5	nd
Commune de Lourdes*	1	37	14 466	392,8	-1,1
Lourdes-1 hors Lourdes*	11	100	4 645	46,5	0,8
Lourdes-2 hors Lourdes*	27	135	4 016	29,6	0,1
Moyen Adour	15	72	14 583	202,4	0,6
Neste, Aure et Louron	63	856	12 468	14,6	-0,1
Ossun	17	140	12 908	92,1	1,0
Val d'Adour-Rustan- Madiranais	43	328	12 144	37,0	0,5
La Vallée de l'Aros et des Baises	71	400	12 222	30,6	1,3
La Vallée de la Barousse	52	385	15 412	40,1	0,7
La Vallée des Gaves	50	1 032	15 835	15,3	-0,3
Vic-en-Bigorre	22	137	12 319	90,2	0,4
Tarbes-1	1	4	13 679	3599,7	nd
Tarbes-2	1	5	13 805	2761,0	nd
Tarbes-3	1	7	14 180	2148,5	nd
Commune de Tarbes*	1	15	41 664	2721,4	-1,5
<b>Ensemble du département</b>	<b>474</b>	<b>4 513</b>	<b>228 854</b>	<b>50,7</b>	<b>0,0</b>

nd : non disponible

Source : Insee, Recensements 2012 pour les populations légales et 2011 pour les caractéristiques de la population (exploitations principale)

## Pour comprendre

Le canton est la circonscription électorale dans le cadre de laquelle sont élus les conseillers départementaux.

La loi du 17 mai 2013 instaure un nouveau mode d'élection pour les membres des conseils départementaux, nouvelle appellation des conseils généraux. Lors des élections des 22 et 29 mars 2015, les candidats se présentaient en binôme composé d'un homme et d'une femme, ceci afin de garantir la parité hommes-femmes. Dans chaque canton, un binôme a été élu au scrutin majoritaire à deux tours. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre des objectifs définis par le Président de la République lors des États généraux de la démocratie territoriale.

Le nombre d'élus restant inchangé, la carte cantonale de chaque département a été modifiée en conséquence et a conduit à un nombre de cantons deux fois moins élevé.

## Définitions

La notion d'**unité urbaine** correspond à celle de l'agglomération : c'est un ensemble continuellement bâti, constitué d'une ville-centre et de sa banlieue. On parle de pôle dès lors qu'il y a au moins 1 500 emplois. Les communes appartenant à une unité urbaine sont dites urbaines, les autres sont considérées comme rurales.

L'**aire urbaine** est la zone d'influence d'un pôle. Elle est constituée du pôle et de sa couronne, ensemble de communes dont une partie importante de la population résidente (40 %) travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Les **communes multipolarisées** sont les communes sous l'influence croisée de plusieurs pôles. Les autres communes sont dites **isolées, hors influence des pôles**.

*\*Certaines communes peuvent faire l'objet d'un découpage en plusieurs cantons. Le canton peut donc comprendre une partie de la commune principale et éventuellement une ou plusieurs communes périphériques. Certaines données n'étant disponibles qu'au niveau des communes entières, l'Insee considère la commune principale, entière, comme un pseudo-canton unique et distinct. Pour la ou les communes périphériques, le pseudo-canton considéré est alors identique au vrai canton amputé de la fraction de la commune principale que comprend le vrai canton. Les chiffres de population totale pour l'ensemble des nouveaux cantons portent sur leur vrai contour. En revanche, les caractéristiques de la population ne sont parfois disponibles qu'au niveau des pseudo-cantons, ce qui explique que certaines lignes du tableau ne soient pas renseignées.*

### Insee Midi-Pyrénées

36, rue des Trente-Six Ponts  
31054 Toulouse cedex 4

**Directeur de la publication :**  
Jean-Philippe Grouthier

**Rédacteur en chef :**  
Bruno Mura

ISSN : 2417-1034

© Insee 2015

## Pour en savoir plus

- Décret n° 2014-242 du 25 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département des Hautes-Pyrénées
- [Les populations légales 2012 des cantons - découpage 2015 sur Insee.fr](#)
- « [Populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2012 : 228 854 Haut-Pyrénéens](#) », Insee Flash Midi-Pyrénées n°22, janvier 2015

